

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 21 mai 2025

Objet de la délibération
Plan de financement sorties scolaires

Numéro de la délibération
N° 16.2025

Date de la convocation
13/05/2025

Date d'affichage
28/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-et-un mai à 17h00,

Le Conseil Syndical du SIVOM de la Grave – Villar d'Arène, dûment convoqué le treize mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Alain FAUST
David LE GUEN,

Absent : Jean-Pierre PIC

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 5

Le quorum (4) est atteint (5 présents)

Secrétaire de séance : Alain FAUST

*** * ***

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Syndical ;

VU le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives aux activités éducatives complémentaires et aux sorties scolaires ;

VU le budget primitif du SIVOM pour l'exercice 2025 ;

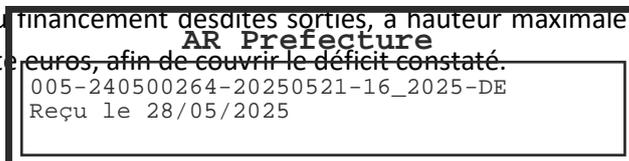
VU la demande formulée par la directrice du groupe scolaire « La Meije » pour l'organisation de deux sorties scolaires.

CONSIDÉRANT l'importance pédagogique et éducative des sorties scolaires, qui permettent aux élèves de découvrir leur environnement, d'enrichir leurs connaissances et de renforcer la cohésion au sein de la classe ;

Le Président **PROPOSE**, dans le cadre de son soutien aux activités scolaires et éducatives, de participer financièrement à l'organisation des deux sorties scolaires pédagogiques au profit des élèves du groupe scolaire « La Meije » qui auront lieu en juin 2025 de la façon suivante ;

L'école doit percevoir à la mi-juin, une subvention qui va permettre de compenser le solde budgétaire nécessaire au financement des deux sorties scolaires prévues.

En cas de non-versement total ou partiel de cette subvention, le SIVOM s'engage à participer au financement des dites sorties, à hauteur maximale de quatre cent cinquante euros, afin de couvrir le déficit constaté.



Délibération n°16.2025 – Plan de financement sorties scolaires

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- d'approuver l'organisation des deux sorties scolaires en juin 2025 ;
- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette sortie ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2025.

Nombre de voix pour : 5

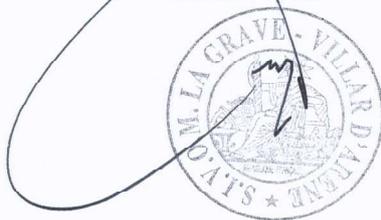
Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de déports : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Olivier FONS



Le secrétaire de séance,
Alain FAUST

AR Prefecture

005-240500264-20250521-16_2025-DE
Reçu le 28/05/2025